

## N° 252 JUIN 2019

### SOMMAIRE

P. 2 et 3	Spécial paritarisme
P. 4 à 7	Actualités
P. 8	Académie

## Baccalauréat 2019 : le chaos !

La session 2019 du baccalauréat s'est achevée dans des conditions désastreuses. Le comportement, les déclarations publiques et les consignes du ministre de l'Éducation nationale en ont fait une session qui restera dans l'histoire par la rupture d'égalité introduite entre les candidats.

Attaché à un bac aux épreuves terminales et nationales, le SNES-FSU a refusé de se livrer à des « bricolages » (notes fabriquées, inventées, arbitraires...).

Les recommandations ministérielles se sont souvent transformées en pressions, parfois accompagnées de menaces envers les enseignants. Jean-Michel Blanquer a ainsi fait basculer la session 2019 du baccalauréat dans l'illégalité et le chaos : il en est seul responsable.

**Une rentrée offensive et revendicative : Le SNES-FSU appelle les personnels à se réunir en Heure d'Information Syndicale, dans les collèges et les lycées, dès la prérentrée, afin de mettre en débat les suites de l'action, pour :**

- une revalorisation significative des rémunérations;
- le retrait des réformes des lycées et du baccalauréat ;
- le retrait de la loi Blanquer et du projet de loi « Fonction publique » ;
- des créations et non des suppressions de postes !



**Conseil Syndical Académique de rentrée :**  
**Lundi 9 septembre,**  
**Lycée Thierry Maulnier, Nice.**  
 Chaque section d'établissement doit être représentée !

## Édito

Au lendemain des élections européennes, on pouvait lire dans la presse que le Rassemblement national, était devenu le « meilleur représentant électoral des catégories populaires ». Il se renforce dans des zones où l'extrême droite était traditionnellement faible et dans des catégories socioprofessionnelles qui habituellement votaient à gauche. Face à cette situation dramatique, la gauche ressort, de ces élections, globalement affaiblie. Cela ne peut laisser indifférent les organisations syndicales progressistes et donc le SNES-FSU. L'absence d'une opposition forte s'appuyant sur des valeurs de progrès, d'égalité, sur une conception de l'école ambitieuse pour tous, inquiète les enseignants et pèse sur les luttes.

Syndicalement, nous faisons face à une période critique avec l'adoption de deux lois qui remettent en cause toute la conception de notre syndicalisme : les lois Blanquer sur l'Éducation et Darmanin sur la Fonction publique. Les mouvements de grève ont été nombreux, cette année. Dans l'Éducation, nous avons interpellé de multiples fois le ministre Blanquer et ses représentants, mais les seules réponses ont été mépris et répression. Lorsque l'on discute avec nos collègues dans les salles des profs, ils disent partager les analyses de transformation sociale que nous portons et nos critiques sur la politique libérale et autoritaire du pouvoir en place. Les lycéens se sont mobilisés, les personnels ont fait grève, manifesté, souvent avec les parents d'élèves contre la bien mal nommée loi « pour une école de la confiance », la réforme du lycée et du baccalauréat. De la « confiance », maître mot de cette politique éducative, les enseignants n'en éprouvent plus, et depuis longtemps.

Il s'agira dès la rentrée de dénoncer les conditions désastreuses de travail et d'étude : 2650 emplois supprimés dans le second degré à la rentrée prochaine malgré la montée démographique, augmentation des effectifs, impossibilité de mettre en œuvre les nouveaux programmes des lycées, contraintes sur les emplois du temps des élèves comme des professeurs.... De même, malgré les annonces présidentielles lors de la campagne, rien n'a été fait, non plus, pour rétablir le pouvoir d'achat des enseignants, des CPE et des PsyEn, largement entamé par des années d'austérité salariale. Pour finir, une réforme des retraites se profile et là-encore, pour ce que nous en savons déjà, celle-ci ne va pas nous épargner !

Éducation, Fonction publique, retraites : l'automne sera combattu ! Toujours et partout, c'est la solution de l'individu renvoyé à ses choix personnels qui est privilégiée. Et les perspectives solidaires sont ignorées voire anéanties. Nous devons continuer à combattre les fausses solutions démagogiques et les reculs démocratiques, éviter les fausses alternatives pour faire avancer les solutions solidaires. Faire reculer le pouvoir est possible, au SNES-FSU nous voulons continuer d'y croire, mais, pour cela, nous devons unir nos forces.

**Fabienne Langoureau,**  
 Secrétaire générale du SNES-FSU Académie de Nice  
 Nice, le 15 juillet 2019.

## Hors-Classe et Classe Exceptionnelle des Agrégés : des motifs de satisfaction mais aussi d'inquiétude !

Les 21 mai et 28 juin dernier se sont déroulées les CAPA Hors-Classe et Classe Exceptionnelle 2019.

### La Hors-Classe pour tous !

Alors que l'an dernier l'administration avait tenté de s'affranchir du barème pour privilégier l'avis « Recteur », force est de constater que nos interventions ont porté leurs fruits. C'est à partir d'un classement des proposés dans le respect du barème que nous avons travaillé cette année. Nos demandes se sont concentrées sur la fin du tableau. Nous avons proposé d'aller chercher des candidatures « utiles », à savoir des collègues qui pourraient bénéficier d'un gain financier immédiat et qui auraient une chance, compte-tenu de leur âge, d'être promus en CAPN. Nous avons aussi demandé que soit levée l'opposition portée sur la candidature de 3 candidats et obtenu satisfaction pour l'un d'entre eux. Au final, le bilan pour l'académie de Nice est positif puisque 72 collègues sur les 120 proposés ont été promus lors de la CAPN du 2 juillet.

### La Classe Exceptionnelle pour certains seulement

Concernant le vivier 1, l'élargissement des services pris en compte aux fonctions de tuteur a permis de féminiser de façon significative la liste des proposés : sur les 43 proposés de l'académie, on compte cette année 26 femmes alors qu'il n'y avait que 9 femmes sur les 29 proposés de la campagne 2018. Nos interventions ont permis d'améliorer le tableau de l'administration en inscrivant le seul candidat doublement prioritaire non proposé ainsi que deux candidats présentant au moins un critère de priorité. Nous avons également demandé et obtenu une inversion d'avis pour la seule candidature doublement prioritaire qui ne bénéficiait pas de l'avis « Excellent ».

En revanche, sur le vivier 2, où les propositions se font « à l'âge », l'administration a refusé, malgré notre insistance, de proposer une candidature très âgée, pénalisant cette dernière pour les toutes dernières années de sa carrière alors que c'est bien sur l'ensemble de la carrière que doit porter l'évaluation.

Si les tableaux restent satisfaisants, nous regrettons que l'administration accorde plus d'importance au lyrisme des évaluateurs primaires qu'au dossier et à la carrière des candidats. Ainsi, certains arbitrages nous ont paru relever de l'arbitraire. Qu'en sera-t-il lors des prochaines campagnes sans le contrôle des CAPA ?

*Alexandra Rongear.*

## Intra 2019 : vos élu-e-s au travail pour garantir les droits de chacun-e

Depuis le mois de mars, tous vos élu-e-s sont sollicité-e-s par les candidats à la mutation pour se repérer dans les méandres de la mutation intra et élaborer la stratégie la plus efficace pour chaque situation individuelle. Ce sont des centaines d'appels et de mails par semaine que nous nous sommes efforcés de traiter attentivement et le plus rapidement possible.

Mutation obligatoire de stagiaires, arrivées de l'inter, réintégration, mesure de carte scolaire, TZR souhaitant se stabiliser ou collègues en poste désireux de changer d'établissement, ce sont environ 1500 collègues qui ont participé au mouvement intra cette année, toutes disciplines confondues (dont CPE et PSY-EN).

### GT Handicap

Pour certains collègues en situation de handicap, il est possible de demander à bénéficier d'une priorité de 1100 pts afin d'améliorer leurs conditions de vie et de santé. Nous avons cette année près de 85 dossiers pour lesquels nous devons examiner l'avis du médecin conseil du recteur. Notre finalité, comme toujours, est de garantir une équité entre les collègues.

### GT vœux et barèmes

Vint ensuite cette étape fondamentale puisque une fois les barèmes arrêtés, la machine du mouvement est lancée. Il ne faut donc rien oublier : vérifier que le compte par l'administration, que les barèmes attribués aux collègues sont conformes à leurs droits. Ainsi c'est plusieurs dizaines de modifications de barèmes qui ont été effectuées.

### Affectations en FPMA (Formation Paritaire mixte : agrégés+certifiés)

Il s'agit pour nous de permettre la meilleure affectation possible de chaque demandeur, rechercher et obtenir des mutations supplémentaires, dans le respect de ce travail de longue haleine qui permettent le respect des droits de chacun et l'amélioration des situations individuelles.

Nous commençons par vérifier les postes, car si un poste est oublié, c'est tout le mouvement qui s'en trouve affecté. Pour cela, nos S1 (militants dans les locaux) vérifient les informations circulent. Tel collègue part en disponibilité, tel autre a obtenu son détachement ou est en CLD. Dans certaines disciplines (anglais notamment) nos propositions par vos élus a permis d'améliorer la mutation de bon nombre de collègues affectés en extension. Nous recherchons également à débloquer certaines situations qui peuvent être proposées.

Nous regardons ensuite les affectations des collègues et corrigeons les erreurs, oublis de la machine. Nous "optimisons" en quelque sorte l'algorithme informatique pour rétablir le droit de chaque collègue. Ainsi, notre travail a permis l'amélioration de 150 demandes de mutations ! Parmi eux, 33 collègues n'obtenaient pas de mutation.

### Bilan

La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. Cette édition 2019, le manque de fermeture des postes rend difficile la mobilité pour les participants volontaires. Le taux de satisfaction est réduit mais c'est quand même mieux grâce à nos interventions.

## PARITARI HARO SUR LE P

C'est toujours en utilisant le même vocabulaire, celui de la casse des services publics et de la fonction publique dans l'exposé des motifs qui la fondent, n'échappe pas à la critique. À l'image aux agents publics, dès le 4ème paragraphe, les vœux des managers publics en développant les leviers qui leur permettent de fonctionner. Il est vrai, que de ce point de vue, le fonctionnement des services nationaux ou académiques, ne permet pas aux "managers" de fonctionner. Si la loi était adoptée en l'état, les CAP ne seraient plus concernés sur les questions concernant les mutations et les promotions. Le principe, principe acté à la libération et confirmé par la loi de 2010 (c'est dire !), apporte aux agents des garanties de droit naturel : les passe-droits !

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le gouvernement souhaite que les règles de celui de la profession, car les commissaires paritaires souhaitent des règles équitables et transparentes. La seule voie de recours est la "procédure obligatoire" (le RAPO) déjà appliqué depuis une dizaine d'années. Les mutations professionnelles de militaires demandent l'abrogation de la loi et de régression du droit ".

Les quelques exemples sur cette page illustrent le travail des commissaires paritaires SNES-FSU, dans le cadre de la loi. On peut imaginer aisément ce qu'il en sera une fois la loi adoptée.



## Sanctions disciplinaires

Dans la " loi de transformation de la Fonction publique ", on peut voir la volonté de donner aux "managers" publics plus de pouvoir et de latitude quant aux sanctions disciplinaires.

Les rédacteurs de la loi ont pudiquement intitulé cette partie : " Apporter des réponses graduées et harmonisées à des comportements fautifs ". Tout un programme !

Les sanctions de groupe 1 ne nécessitant pas la réunion de la CAP en formation disciplinaire (conseil de discipline) sont modifiées : l'avertissement et le blâme sont remplacés par le blâme et l'exclusion de fonctions (et donc de traitement) pour une durée maximale de trois jours.

Ces sanctions disciplinaires, décidées par l'autorité - le recteur -, bien souvent à la seule initiative du chef d'établissement, renforcent donc considérablement l'arsenal répressif dont se dote le gouvernement.

En effet, il n'est pas anodin que l'avertissement, seule sanction disciplinaire non inscrite au dossier du fonctionnaire, disparaisse. Bien évidemment le lien avec l'article 1 de la loi Blanquer est facile à faire. Tout collègue récalcitrant ou peu enthousiaste à mettre en œuvre les réformes contestées par la profession, s'expose donc à des exclusions de fonctions.

En cette matière également, la conception de la Fonction publique et du fonctionnaire qu'a ce gouvernement est claire : fin du fonctionnaire-citoyen, acteur du service public, le fonctionnaire est là seulement pour obéir.

Alain Galan



# ACTUALITÉS

## LA DISPARITION DES CHSCT : C'EST NON !

Par  
Jean-Pierre  
LAUGIER



Le gouvernement veut la disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les comités techniques. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non respect, par les employeurs publics, de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail. C'est la « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique.

Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires). Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant.e.s et les élu.e.s des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

En 2018-2019 nous avons visité huit établissements dans notre académie. L'objectif de ces visites d'établissements et de services s'inscrit dans un objectif global de contribution à la protection de la santé des agents ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Ces visites permettent l'analyse des risques professionnels que doivent mener les CHSCT. Elles doivent ensuite permettre de mettre en place les actions de prévention adaptées aux situations repérées et, de ce point de vue, doivent constituer pour les chefs d'établissement et de service un outil au service d'une démarche de prévention locale. Lors d'une visite, la délégation du CHSCT est amenée à observer des situations de travail et à rencontrer des agents dans le cadre de leur activité professionnelle. Il est important que vous soyez entendus lors de ces visites.

Un rapport de visite est établi par les membres de la délégation, transmis par le Secrétaire du CHSCT au Président du CHSCT. Le rapport est ensuite communiqué au chef d'établissement ainsi qu'au médecin de prévention, à l'inspecteur santé et sécurité au travail et au conseiller de prévention. Les préconisations sont envoyées aux collègues.

C'est pourquoi nous refusons la réforme de la fonction publique qui y mettrait fin et demandons le respect et l'amélioration de nos droits.

## DEVENIR CONTRACTUEL ?

Par  
Jean-Pierre  
LAUGIER



Malgré les différents plans de titularisation, le nombre de contractuels ne cesse d'augmenter du fait de la crise du recrutement. Le SNES-FSU lutte contre les inégalités de traitement réservées aux contractuels de l'Éducation nationale. C'est toute l'expertise et la force d'action des syndicats majoritaires de la FSU qui ont permis, d'aboutir au décret 2016-1171 du 29 août 2016. Ce décret permet une amélioration de la gestion, des conditions de recrutement, d'emploi et de rémunération de plus de 30 000 agents qui étaient maintenus dans la précarité depuis des années. Beaucoup de nos collègues sont recrutés, dans l'urgence, sans formation ni consignes préalables, pour prendre en charge des classes, à la rentrée scolaire ou après. Ils se retrouvent alors dépourvus devant les élèves. Ceux qui parviennent à surmonter cette épreuve ont droit à une formation minimale. Mais les autres sont souvent remerciés par les commissions de non-renouvellement des

CDD, se voyant reprocher des problèmes de gestion de classe et/ou de pédagogie inadaptée. Le vendredi 5 juillet s'est tenue une CCP qui avait pour objet le non renouvellement de contrat. Malgré la défense acharnée de nos élus, 18 collègues sur une liste de 29 se sont vus non renouvelés. Dans le même temps, le gouvernement s'attaque aux statuts de la fonction publique. En supprimant les compétences des CAP, en recrutant des contractuels au lieu de titulaires, J.-M. Blanquer veut précariser les acteurs de l'éducation nationale. Demain, avec le recrutement massif de précaires, une baisse importante des recrutements de titulaires, les enseignants seront de plus en plus pressurés, malmenés, à la merci de la gestion locale. La profession a tout à perdre. C'est pourquoi, le SNES-FSU demande l'arrêt du recrutement de non-titulaires et la mise en place d'un véritable plan de titularisation de ceux qui ont été recrutés.

## HARO SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION

Par  
Françoise  
Hennecart



Haro sur le service public de l'orientation de l'Éducation nationale et ses personnels : le rapport Charvet préconise fermetures des CIO, éclatement des équipes, mise au pas et régionalisation !

C'est à la presse mardi 25 juin, puis le lendemain aux organisations syndicales que le Ministre de l'Éducation nationale a présenté le **rapport « refonder l'orientation, un enjeu État-Régions »** remis par Pascal Charvet, IGEN honoraire.

Les personnels attendaient la présentation de ce rapport depuis plusieurs mois, comme d'ailleurs les discussions qui devaient se tenir avec leurs représentants suite aux annonces, en avril 2018, de fermer tous les CIO.

Faisant suite à cette loi, et s'appuyant sur les réformes du lycée et de la voie pro, la réforme de l'orientation prétend répondre aux objectifs d'amélioration de l'orientation des jeunes, d'égalité territoriale, d'une meilleure mixité des filières de formation.

**Le Ministre annoncera en octobre ce qu'il retient des 27 préconisations de ce rapport.**

Rappelons que le cadre de référence national, censé définir les rôles respectifs des régions et de l'État, signé le 28 mai avec Région de France va bien au-delà des compétences d'information sur les formations et les métiers fixées aux régions par la Loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018.

**L'orientation pensée comme un outil de tri social des élèves**

Si les préconisations de ce rapport de 116 pages étaient retenues, l'orientation servirait à trier les élèves dès le collège dans les filières et les formations en fonction des besoins en emploi et de la demande institutionnelle.

Les choix individuels des élèves et de leurs familles en termes de parcours scolaires seraient niés ce qui renforcerait toujours plus les inégalités.

- Le rapport préconise de « **repenser le maillage des CIO** », **retenant seulement l'obligation légale d'un CIO dans chaque département et de nommer les PsyEN EDO dans les établissements scolaires dans « l'objectif majeur d'assurer un service d'orientation accessible aisément à tous, au plus près des jeunes et des familles »**. Paradoxe ou mauvaise foi ? Comment croire que fermer 300 CIO sur les 450 actuels va permettre de mieux accompagner les jeunes et leur famille au plus près des territoires ? Les PsyEN EDO interviennent déjà dans les établissements et ne pourront guère y être plus présents avec des secteurs aussi chargés et sans une

relance du recrutement.

- Ce rapport organise de manière radicale la « **pédagogisation** » de l'orientation et la **marginalisation des PsyEN EDO**, dont les tâches d'accompagnement seront confiées aux « **référénts** » certifiés ou « **habilités** ». Le rapport précise dans un tableau récapitulatif, les fonctions des professeurs principaux et des « **référénts** » (professeurs, CPE...).

Ces « **référénts** » devraient être « **formés** [...] à la connaissance des procédures, des différents services d'information et d'orientation existants, à la veille documentaire sur les métiers et les formations, sur les tendances du marché du travail, sur l'environnement économique et des établissements, notamment de formation professionnelle ». Bref, des informateurs-pédagogues en orientation, au service de l'économie régionale !

**Quelles missions dévolues aux PsyEN EDO ?**

Les psychologues seraient « **ingénieurs en orientation** », auprès des chefs d'établissements », pilotes de la pédagogie de l'orientation et qui, dans les lycées « **têtes de réseaux** » auraient l'autorité fonctionnelle sur eux. Chefs de chantiers des plans d'informations et d'actions de la région dans les EPLE, voilà ce qui nous attend !

**Et les DCIO ?**

Le rapport parle de nouveau statut, là où il n'y aurait que des fonctions éclatées : assurer des fonctions d'ingénierie de l'orientation au service des régions qui veulent avoir l'autorité fonctionnelle sur eux (cf Nouvelle Aquitaine), seconder le CSAIO/DRAO (délégué régional académique à l'orientation) ou l'IEN-IO... Le rapport envisage même une suppression de postes de DCIO pour y nommer d'autres cadres A.

Contrairement à d'autres organisations syndicales, le SNES-FSU ne voit pas dans ce rapport une reconnaissance positive du rôle des Professeurs Principaux et des CPE dans l'orientation !

Il ne considère pas que le seul problème serait le manque de moyens pour les CDI et la demande de valorisation de carrière pour les personnels certifiés ou habilités ! Pour nous, **ce rapport organise la mise au pas des PsyEN EDO, l'extinction progressive de leur spécialité et le pilotage de l'orientation scolaire par les régions en fonction des besoins économiques.**

## Les Biblio-Lab imaginés par Charvet

Les séquences sur l'orientation auraient lieu sur les heures inscrites dans la réforme du lycée (54 heures) et dans la grille des collègues (36h) et seraient construites par la région et les équipes éducatives.

A côté d'un travail en atelier, il y aurait des entretiens individuels des élèves avec le professeur référent, ou un PsyEN ou des tuteurs fournis par des associations partenaires. "Un scénario type", selon P Charvet, "c'est la connaissance de soi, celle des métiers, des visites, des stages pour une vision incarnée des métiers".

P. Charvet envisage que les professeurs documentalistes soient étroitement associés au travail d'orientation.

Il imagine un **Biblio-Lab dans les établissements, en lieu et place du CDI** qui serait le centre de l'accompagnement à l'orientation dans l'établissement et aussi l'espace commun de collaboration entre PsyEN, professeurs et éducateurs impliqués dans l'accompagnement à l'orientation."

Ainsi l'enseignement d'orientation associerait dans chaque établissement le référent, les professeurs principaux, le personnel des régions et des partenaires associatifs ou économiques.

Les séquences seraient préparées en commun, sans qu'on sache bien comment matériellement cela serait possible.

Françoise Hennecart



## Hommage du SNES-FSU à Marie-Alexandrine SEDES

Lundi 18 mars, nous étions nombreux à accompagner Marie Alexandrine SEDES au funérarium de Vidauban.

Professeur dynamique, elle avait choisi les Sciences et vie de la terre par passion et passionnée, elle prenait plaisir à les enseigner. Ses élèves se souviennent d'elle.

Investie dans l'action collective, elle prenait à cœur la vie du collège du Luc, son établissement. Au moment des négociations de la DGH, elle savait se battre pied à pied pour sauvegarder les postes. C'est avec plaisir qu'elle y accueillait les militants aux Conseils syndicaux académique du SNES-FSU. Fière de montrer ainsi à ses collègues la vigueur du syndicat et sa capacité à améliorer les conditions de travail de chacun. Combative, elle avait participé activement en 2003 aux luttes et aux grèves pour défendre nos retraites. Elle savait concilier militantisme et vie familiale. Ses deux filles, Magali et Ariane ont su continuer ! Mais le syndicalisme n'est pas tout : chaque été, les rencontres internationales de théâtre de Olmi-Cappela et Poggiola la ramenaient au village de la famille Carboni. Nous ressentons douloureusement sa perte et à ses proches nous présentons nos sincères condoléances.

## Hommage du SNES-FSU Académie de Nice à Josiane Giorgis.

Les éclats de rire, et parfois de voix, de Josiane Giorgis resteront pour celles et ceux qui l'ont connue. Native de l'Ariane, « installée » au collège des Vallées du Paillon à Contes où elle a terminé sa carrière de professeure de SVT (c'était sa discipline de prédilection), Josiane, femme engagée, militante pédagogique et syndicale, a marqué la mémoire de nombreux élèves et de nombreux collègues. Secrétaire de S1 pendant de longues années, Josiane n'avait pas son pareil pour faire débattre les collègues, les rassembler, les syndiquer, les mobiliser. Elle fut à l'initiative, avec d'autres militantes et militants, mais aussi avec les parents d'élèves, du combat de la construction du collège – en remplacement de préfabriqués et du gymnase. Élué au conseil d'administration, elle y portait la parole des personnels et l'intérêt général. Attachée aux conditions de travail des collègues et aux conditions d'études des élèves, elle représentait la profession à la CAPA des PEGC. Elle y a souvent croisé le fer avec l'administration pour défendre des situations individuelles et porter les revendications collectives. Très investie dans son syndicat au niveau départemental et académique et dans les mouvements sociaux de 1995 et 2003, notamment par la grève reconductible, elle a su y faire émerger de nouveaux militants. Le SNES-FSU Académie de Nice adresse à Catherine, son épouse, et à sa famille ses condoléances et leur témoigne sa solidarité.

# ACTUALITÉS

## LE FUTUR CALENDRIER DU BAC INTENABLE

Par  
Fabienne  
Langoureau



En cette période de Baccalauréat, tout a été bon pour rappeler, même en tordant la réalité, que les épreuves terminales et nationales sont sources de désorganisation, de surcoût et parfois de fraude. En creux, on devine l'objectif : promouvoir les futures épreuves communes de contrôle continu et la banque numérique nationale de sujets.

Dans ce projet de réforme du baccalauréat (général et technologique), 30 % de la note finale reposeraient sur trois séries d'épreuves communes de contrôle continu, organisées en 1ère (2 sessions) et en terminale (1 session). Celles-ci porteraient sur les disciplines de tronc commun (sauf français et philosophie ; l'enseignement scientifique ne serait évalué qu'une seule fois, en 1ère), et la spécialité abandonnée en fin de 1ère (une seule fois). Les épreuves seraient organisées à l'échelle de chaque établissement, avec un " anonymat " des copies réduit à des échanges entre correcteurs du lycée ou éventuellement du bassin. Les sujets seraient choisis par chaque équipe, dans chaque lycée, au sein de la banque nationale.

Ces prétendues garanties d'égalité de traitement ne sont pourtant pas comparables à l'organisation d'épreuves finales avec jury anonyme, mixage des copies de tous les lycées, et sujet national. Aucune banque de sujets, si bien faite soit-elle, ne pourra compenser le poids de l'arbitraire, engendré par le principe de l'organisation locale de l'examen. Le Ministère tente également d'expliquer que ces épreuves de contrôle continu permettront d'éviter un trop fort " bachotage " des élèves à l'approche des épreuves finales du mois de juin. La multiplication du nombre d'épreuves entraînera, au contraire, l'inflation des pratiques de " bachotage ", qui, au lieu d'être concentré sur les seuls mois de mai/juin, sera permanent tout au long de l'année.

Dans sa communication officielle, le Ministère explique que cette réforme vise à " simplifier un examen devenu trop complexe ". La solution proposée est pire que ce -soi-disant mal. A ce régime-là, il y a fort à craindre que disparaisse, à terme, le premier grade universitaire que constitue le Bac, c'est sans doute le but recherché !

## LOI BLANQUER : LE POINT POUR LE SECOND DEGRÉ !

Par  
Alain Galan



Adoptée définitivement le 2 juillet par l'Assemblée nationale et le 4 juillet par le Sénat, la loi devrait rentrer en application dès la rentrée 2019. Le Sénat a modifié au mois de mai la version adoptée par l'assemblée avec des amendements scandaleux (annualisation, formation obligatoire pendant les vacances, avis du chef d'établissement pour les mutations,...). La tenue d'une commission mixte paritaire (composée de députés et sénateurs) a permis aux parlementaires d'arriver sur un accord conclusif. Le SNES-FSU, qui n'a cessé de s'opposer à ce projet de loi, continuera à dénoncer ses effets délétères pour le service public et ses personnels.

### Les EPSF

Le projet d'établissements publics des savoirs fondamentaux (fusion d'écoles et d'un collège) disparaît de la loi. C'est la mobilisation qui a conduit le sénat à supprimer ce projet et au gouvernement à ne pas s'y accrocher. Cependant, les deux rapporteurs de la loi à l'assemblée y semblent très attachés. Il y a fort à parier que ce projet, destructeur pour nos statuts, réapparaîtra dans quelques temps. L'article 1, emblématique de la dérive autoritaire et de la brutalité de ce gouvernement, a acté " l'exemplarité des personnels de l'Éducation nationale ". Ce débat est aussi emblématique d'un ministre qui n'hésite pas à mentir.

En effet, pour J.M. Blanquer, l'article 1 " ne vise pas à accentuer le devoir de réserve des professeurs ", pourtant, l'étude d'impact réalisée par ses services dit le contraire. Déjà présent dans le statut général, mais limité par la jurisprudence aux fonctionnaires d'autorité

- que ne sont pas les enseignants -, le devoir de réserve va donc évoluer. Il y a fort à craindre que cela soit en défaveur des collègues. Comme toujours, la priorité du SNES-FSU sera la défense de la profession.

### Les EPLEI

La loi crée les " établissements publics locaux d'enseignement international " et le ministre est encore pris en flagrant délit de mensonge, lui qui ne cesse de dénoncer les " bobards ". En effet, pour J.M. Blanquer, la loi est " profondément sociale " mais les élèves seront recrutés sur des compétences linguistiques, compétences dont nous savons qu'elles sont marquées socialement. Cela tombe bien, les entreprises privées pourront financer de telles écoles. Le ministre développe en réalité l'école à deux vitesses et l'entre-soi.

### Formation continue

Le Sénat, dans un amendement, a décidé d'une semaine de vacances en moins, transformée en formation obligatoire. L'obligation de formation subsiste, ce qui ne change rien à la situation actuelle : seul un ordre de mission rendant obligatoire une formation.

### CNESCO

Dans son idée fixe de l'évaluation des établissements, le ministre prenait le risque de voir ses réformes évaluées par le Conseil National d'Évaluation du système SCOLAIRE mis en place par la loi Peillon de 2013. En effet, ce conseil, indépendant du ministère, avait trouvé sa place dans le paysage éducatif. En le supprimant et en le remplaçant par le Conseil National de l'Évaluation, qui n'aura aucune indépendance, M. Blanquer s'évite ainsi tout risque !

## MANUELS NUMÉRIQUES

### Au pas de charge comme la réforme du lycée

Le SNES-FSU a apprécié que la Région maintienne le financement des manuels scolaires papier ou numériques, c'est une politique volontariste qui va dans le sens de l'égalité des élèves et de l'objectif de gratuité de l'éducation. En ce qui concerne les manuels numériques, le SNES-FSU avec la FSU PACA avait exprimé à la Région, lors d'une audience, son souhait de la prise en compte du choix des équipes, et lorsque ce choix était fait : la fourniture du support par la Région et cela pour les trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle). Sur ces différents points nous avons été entendus. En revanche, nous avons milité pour une expérimentation limitée à quelques établissements volontaires, mais la mise en place de la réforme Blanquer du lycée, à marche forcée, n'a pas permis aux différents acteurs concernés de prendre ce temps de test. Les conseils d'administration ont dû voter.

Par ailleurs, la consultation des équipes n'a pas été réalisée de manière harmonisée dans les différents établissements. Le SNES-FSU a exigé que la liberté pédagogique des enseignants soit respectée et que le choix du type de manuels ne relève pas de la seule décision du chef d'établissement. La région était, d'ailleurs, très tentée par cette dernière option. Il a donc fallu imposer un vote formel des conseils d'administration. Une délibération type a été proposée avant le mois d'avril à tous les CA des établissements pour décider de passer aux manuels numériques ou de rester aux manuels papiers.

### Des manuels enfin budgétés

Dernier rebondissement : malgré la décision prise en décembre de financer les manuels, la région n'avait pas pro-

visionné le budget primitif. Il aura fallu attendre le budget supplémentaire adopté le 26 juin dernier pour avoir la certitude du financement qui s'élève au global à 25 millions d'euros (manuels papiers 3 millions pour les lycées publics, 1 million pour les lycées privés sous contrat, 16 millions pour les tablettes numériques et 5 millions pour les licences annuelles des manuels numériques pour les lycées publics ou privés sous contrat ayant opté pour le numérique). Il est à souligner le choix de la région, autorisé par Bercy, de faire passer en investissement les manuels et les supports, ce qui permet ainsi à la région de financer les manuels pour les établissements privés sous contrat !

### Restons vigilants

Le SNES-FSU a demandé à l'exécutif régional de rester vigilant pour que l'adoption des manuels numériques ne soit pas un échec : aide à la maintenance au sein des lycées, jeu de tablettes supplémentaires en cas de dysfonctionnement et pour les enseignants assurant des remplacements. Le SNES-FSU n'est pas satisfait de la livraison étalée de début septembre jusqu'à début octobre car cela va compliquer le début d'année pour les personnels et les élèves, même si les manuels numériques choisis seront utilisables dès la rentrée via Atrium. Une livraison anticipée pour les enseignants aurait été judicieuse ! Nous serons aussi vigilants pour que notre employeur mette bien en œuvre les formations affichées dans le plan de formation académique sur ce sujet.

Un dossier à suivre de près, dès le retour de vacances. Surtout n'hésitez pas à vous tourner vers la section académique en cas de difficultés.

Par  
Richard Ghis



## PROJET DE PAF 2019-2020 : TOUJOURS PLUS PAUVRE

Dans le projet de PAF qui nous a été soumis cette année, seulement une trentaine de pages concernent la formation disciplinaire à proprement parler. Ce qui est très faible ! Surtout qu'il s'agit là, véritablement, des attentes prioritaires des enseignants. Pourtant, Monsieur le Recteur rappelle en début de projet son souhait afin que : « l'académie poursuive son engagement dans une offre de formation riche, ambitieuse et ouverte ».

Avant le Comité Technique Académique consacré au PAF, nous tenons toujours à soumettre ce projet à l'expertise de nos collègues, seuls spécialistes de leur discipline, seuls comme le dit, là encore Monsieur le Recteur « experts » dans leur métier. Nous avons donc soumis ce projet à une dizaine de collègues de chacune des disciplines et nous avons quasiment reçu la même réponse ou plutôt le même constat : « Que l'offre de formation est pauvre ! Il n'y a plus rien dans ce PAF ! » En effet, tout d'abord, pour les préparations aux concours, ça devient véritablement inquiétant puisque chaque année, certaines disciplines disparaissent du tableau. Seules onze disciplines sont encore concernées et pas forcément pour les deux concours (CAPES et agrégation) : plus rien en allemand, arts appliqués, arts plastiques, Italien, Espagnol, éco gestion, éducation musicale,

sciences physiques, documentation, technologie...

Que dire également de la pauvreté de la formation proposée parfois dans certaines disciplines : prenons une seule discipline pour étayer notre propos, la philosophie et sa préparation à l'agrégation interne. L'objectif affiché de cette formation est : « Préparer l'agrégation interne de philosophie et approfondir ses connaissances disciplinaires sur les notions et les auteurs au programmes de philosophie des classes de terminales ». Quel beau projet, ambitieux et louable. Pour y répondre : durée de la formation : 6h. Là, ce n'est plus de l'efficacité, c'est de la magie...

Les exemples seraient nombreux...

De même pour les autres formations, l'offre de formation diminue, c'est indéniable, intolérable et nous l'avons fait savoir.

Si vous demandez des formations et ne les obtenez pas ou si certaines formations ne se déroulent pas correctement, nous vous invitons à nous le faire savoir pour qu'on puisse intervenir.

**Les inscriptions se font en ligne sur GAIA en passant par ESTEREL, onglet FORMATIONS, GAIA ACCÈS INDIVIDUEL et sont ouvertes du 07 juin au 18 septembre 2019.**

Par  
Fabienne  
Langoureau



### Hommage du SNES-FSU Académie de Nice à Albert CHAPPAZ

C'est en tant que secrétaire académique du SNES que nous avons connu Albert Chappaz, dès les années 60. Par ses analyses rigoureuses et son courage, il a joué un rôle important dans la transformation du SNES : il a largement contribué à en faire un syndicat unitaire engagé dans l'action. Il a permis à notre syndicat de devenir ce qu'il est. Albert, avec quelques autres camarades a été capable en 1968 d'intégrer l'action des enseignants.e.s dans le mouvement général de mai en organisant la vie démocratique du syndicat et en développant les contacts avec les grandes confédérations syndicales, les lycéens et leurs organisations naissantes, et les parents d'élèves. Les syndiqués du SNES d'aujourd'hui, actifs et retraités, disposent d'un instrument précieux qu'Albert a en partie forgé. Ils lui en sont reconnaissants.

Pour la défense d'une Ecole publique et démocratique, pour promouvoir une société plus juste, solidaire et un monde meilleur, Albert a été à la pointe du combat et nous a permis à nous qui étions dans les années 60-70-80 de jeunes militant.e.s, de nous intégrer à l'organisation pour lutter avec confiance, enthousiasme et espoir. Nous le devons à sa capacité d'analyse, sa rigueur intellectuelle, son immense culture permettant de nous approprier la complexité des problèmes auxquels nous étions confrontés. Nous le devons aussi à son attitude bienveillante, attentif à l'écoute de tous et soucieux d'encourager les jeunes militants. Albert était toujours bienveillant.

Nous avons partagé avec lui les mêmes rêves et les mêmes espoirs.

Et nous avons partagé de nombreux moments d'amitié faits de confiance et de respect mutuel. Aujourd'hui, il laisse un grand vide.

Il reste présent en nos mémoires et nous ne l'oublierons pas.



## Le secrétariat académique 2019-2020

Élu par le Conseil Syndical Académique du  
20 juin 2019.



**Fabienne Langoureau**  
Secrétaire générale  
Lettres modernes  
Lyc Calmette, Nice



**Jean-Pierre Laugier**  
Secrétaire général adjoint  
S.V.T.  
Lyc Parc Impérial, Nice



**Richard Ghis**  
Secrétaire général adjoint  
Mathématiques  
Lyc Camus, Fréjus



**Frédéric Gauvrit**  
Trésorier  
Histoire-Géographie  
Lyc international, Valbonne



**Coline Rozerot**  
Secrétaire académique  
Histoire-Géographie  
Lyc Edison, Lorgues



**Jean-Paul Clot**  
Secrétaire départemental 06  
Histoire-Géographie  
Lyc Parc Impérial, Nice



**Dominique Queyroulet**  
Secrétaire départemental 83  
Technologie  
Clg Mistral, Bormes



**Vassilia Margaria-Pena**  
Secrétaire académique  
Documentation  
Clg l'Archet, Nice



**Didier Giauffer**  
Secrétaire départemental adjoint 06  
S.V.T.  
Lyc Maulnier, Nice



**Rozenn Cros**  
Secrétaire académique  
Anglais  
Lyc Bristol, Cannes



**Serge Muller**  
Trésorier adjoint  
Mathématiques  
Lyc Maulnier, Nice

## LES INSTANCES DU SNES-FSU

Afin de faire vivre la démocratie interne de notre organisation syndicale, et afin que chacun, élu ou représentant d'établissement puisse s'organiser, nous publions dans ce numéro le calendrier des différentes réunions du Conseil Syndical Académique :

- Conseil syndical de rentrée **le lundi 9 septembre 2019** au lycée Thierry Maulnier à Nice
- Conseil syndical du premier trimestre 2020 **le jeudi 23 janvier** dans un établissement du Var
- Conseil syndical du deuxième trimestre **le vendredi 13 mars** dans un établissement des Alpes-Maritimes
- Conseil syndical de fin d'année **le jeudi 18 juin 2020** dans les locaux du SNES-FSU à Nice.

# ACADÉMIE

## LES SPÉCIALITÉS OU CHOIX FORCÉ

L'inquiétude et le mécontentement continuent dans les lycées devant la mise en place à marche forcée des réformes du lycée et du bac.

De nombreuses questions concernant la prochaine rentrée (dans deux mois !) restent aujourd'hui toujours sans réponse, de la faisabilité des programmes à la mise en place de spécialités en passant par la mise en œuvre des épreuves communes, pierre angulaire de l'évaluation locale et de la fin du bac national.

Le gouvernement se félicite que 50 % des élèves de 2nde aient fait des vœux qui « sortent du carcan des séries », les autres ayant juste besoin de plus de temps pour s'affranchir de ce cadre. Ce discours est fragile, pour ne pas dire mensonger. Une grande majorité des élèves a, en réalité, reconstitué les séries pour satisfaire aux exigences de Parcours Sup.

Ainsi, deux tiers des élèves se concentrent sur un quart des « triplettes » demandées, ce petit nombre de combinaisons reproduisant massivement les actuelles séries ES, L et (surtout) S. On est donc loin de casser les séries et de répondre aux attentes des élèves.

## PROFESSEUR.E.S DOCUMENTALISTES : LE SNES-FSU MÈNE L'ACTION

### Une formation continue mise à mal

En 2018-2019, le PAF (Plan Académique de Formation) avait déjà subi une réduction drastique de 50% de son offre. Pour l'année scolaire à venir, le nombre de stages proposés reste stable et donc insuffisant au vu des besoins de la profession.

Petit « détail » à forte valeur symbolique : l'intitulé des formations proposé dans la première mouture du PAF était « Vie scolaire-Doc ». Nous sommes intervenus pour faire supprimer la mention de « vie scolaire », ce que l'administration a finalement acté.

À noter que la préparation au CAPES interne n'a pas été rétablie, alors qu'un vivier existe. Par ailleurs, les journées de bassin sont réduites de 3 à 2. Pour rappel, en 2014-2015, le Rectorat avait déjà tenté de faire passer ces journées de 3 à 1 mais avait du faire marche arrière à la suite de la mobilisation de la profession.

Cette baisse des réunions de bassin va de pair avec la décision unilatérale de diminuer l'indemnité des animateurs et animatrices de bassin, pour des « raisons budgétaires ». Pour le SNES-FSU, ces réunions constituent un moment d'échanges, de travail, de mutualisation, autant d'éléments importants dans notre fonction, compte-tenu du fait qu'il n'y a bien souvent qu'un.e seul.e professeur.e documentaliste par établissement.

Le SNES-FSU de Nice organisera donc à la rentrée une action afin de demander le rétablissement de l'ensemble de ces réunions dans des conditions acceptables pour les collègues qui les animent comme pour celles et ceux qui y participent.

### Affectation des stagiaires : le Rectorat donne suite à notre revendication

Après plusieurs années de lutte, le SNES-FSU de Nice a enfin obtenu que les supports de stagiaires en Documentation soient implantés en surplus.

Contrairement à ce qui se passe dans les autres disciplines – où les stagiaires sont affectés sur des blocs à

Par  
Fabienne  
Langoureau



Parfois, certains chefs d'établissement ont fait prévaloir l'incompatibilité de certains assemblages ou au contraire, les ont imposés, « au vu des compétences nécessaires et des effectifs prévisionnels ».

Dans de nombreux lycées, il a aussi été demandé aux élèves de conserver quatre vœux et de les hiérarchiser dans le but de laisser une marge de manœuvre au chef d'établissement et au conseil de classe dans la constitution des groupes de spécialités de Première et parfois même d'anticiper le choix de l'abandon d'un enseignement pour la Terminale.

Afin de soigner sa communication, pour faire croire au libre choix des élèves, le ministre a donné des consignes pour mettre en œuvre, coûte que coûte, les spécialités.

Force est de constater que les « barrettes » qui en résultent vont rendre bien rigides les emplois du temps des enseignants et des élèves. Il s'agira, dès la rentrée de le faire savoir haut et fort pour dénoncer les véritables conditions de rentrée. Pensez à déposer une heure syndicale pour faire le point dans votre établissement !

Par  
Vassilia  
MARGARIA



moyens provisoires (BMP) - en Documentation, les stagiaires mi-temps étaient jusqu'à présent affectés sur des postes vacants, ce qui bloquait le mouvement intra, vu le petit nombre de postes.

Les quatre postes bloqués stagiaires ont donc été rendus au mouvement Intra 2019. Grâce au travail de nos commissaires paritaires, 4 collègues prévus « non mutés » ont obtenu finalement une mutation, 12 personnes ont vu leur rang de vœu amélioré (dont 3 ont obtenu finalement leur vœu 1) soit une amélioration de... 43 % ! Au final, sur les 54 candidats, 28 obtiennent une mutation (52 %). Et cette affectation en surnombre permettra également aux stagiaires de bénéficier de meilleures conditions de stage.

### Vie syndicale

Une quinzaine de collègues ont participé au stage du 20/12/18 qui a permis de faire le point sur : la situation tendue des postes et de l'emploi dans l'académie, les obligations réglementaires de service, les indemnités et heures supplémentaires ainsi que les nouvelles modalités d'évaluation.

Le compte-rendu complet est consultable sur le site du SNES-FSU de Nice, rubrique « Catégories » / « Documentalistes ».

La permanence hebdomadaire au local du SNES-FSU, dédiée aux professeur.e.s documentalistes, sera reconduite l'an prochain. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sur le métier !

